

Conseil municipal du 15 janvier 2021

Notre compte-rendu

1 - . APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion précédente

2 – Réfection de la tour Tournemire

Ce point a été ajouté en urgence et accepté par le Conseil municipal. En effet le nettoyage et la réfection de la toiture et la protection contre les pigeons est nécessaire. Le devis de l'APIE (association pour l'insertion et le retour à l'emploi) d'environ 5 000 € a été validé.

3. PRESENTATION ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT – MONTI

Le bureau d'Etudes DEJANTE a présenté et soumis au conseil municipal un projet d'aménagement paysager du parking Monti avec intégration d'un City Stade, extension des emplacements pour les camping-cars et une zone dédiée à la pratique du skate-board.

Le conseil municipal a validé les orientations proposées.

Notre commentaire : Ce projet est très proche de celui que nous avons présenté lors de la campagne des municipales. Cet espace doit effectivement intégrer le fait qu'il est utilisé par les élèves de l'école élémentaire pour la pratique du sport. Dès lors, nous avons demandé que le chemin qui rejoint le cimetière ne puisse pas être utilisé dans sa totalité par les voitures et soit réservé, en partie haute, à l'accès aux parkings et en partie basse, uniquement aux piétons et aux vélos.

4. APPEL A PROJETS DETR 2021

Projet de délibération – Rénovation sol de la halle

Ce sujet avait déjà fait l'objet d'une demande de l'ancienne municipalité mais refusée par les services des monuments historiques qui à l'époque avaient refusé que les galets puissent être cachés et le sol modifié.

Les positions des services de l'Etat ont donc évolué. L'architecte des bâtiments de France a donné son accord sur une proposition de rénovation du sol de la halle par un sol en dallage en pierres épaisses soutenu par un lit de sable.

Madeleine Cayre demande si une éventuelle subvention régionale dans le cadre des Grands Causse ne serait pas envisageable.

Le coût total du projet est estimé à 46 900 € environ pour une part communale estimée à 18 757€.

Projet de délibération – Ancien presbytère de Gluges

L'ancien presbytère de Gluges attenant à l'église Saint- Pierre Es Liens est en très mauvais état et doit faire l'objet d'une rénovation. La première tranche de travaux consisterait en l'assainissement et mise hors d'eau. Le coût de ces travaux est estimé à 142 391,48 € TTC soit **118 659,57€ HT**.

La part communale de 20 % peut être réduite par les dons, notamment ceux affectés au patrimoine

Projet de délibération – City Park et Skate Park

Cet espace comporterait 7 activités (football, basket, tennis, tennis ballon, badminton, volley et athlétisme), serait partagé pour les activités scolaires et serait couplé avec l'aménagement d'un skate-park.

L'ensemble du projet est estimé à 81 000 € environ, avec une part communale de 20 %

Ces trois projets ont été validés par le conseil municipal pour demande de subventions

Notre commentaire : Ces trois dossiers sont incontournables. Cependant, en cette période de grande incertitude sur les contributions publiques et les conséquences économiques de la crise sanitaire, une

vigilance redoublée doit être apportée à la gestion des finances publiques, même si la contribution communale, sur ces trois projets, de l'ordre de 60 à 65 000 € est tout-à-fait raisonnable. En effet, d'autres obligations, notamment sur la mise aux normes du palais de la Raymondie, ou des travaux de voirie peuvent fragiliser des finances convalescentes à la capacité d'autofinancement encore limitée.

5. CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'ŒUVRE – PROJET DOJO

La convention a été validée par le conseil municipal.

Notre commentaire : L'adjonction d'un dojo au futur gymnase avait été demandée par l'ancienne équipe municipale. Cependant, les dojos n'étant pas de la compétence de Cauvaldor, une convention de délégation est nécessaire. Le dojo, une fois construit sera propriété communale et affecté aux seuls besoins de la commune. La part financière de la commune s'élève à 113 000 € sur un total d'environ 450 000 €. Initialement prise en charge par Cauvaldor, la part communale sera remboursée à la communauté de communes suivant un échéancier qui reste à définir. Ce montage est intéressant car il s'agit d'une forme d'avance remboursable avec toutefois les réserves faites au paragraphe précédent.

6. CONSULTATION SUR LA REGULARISATION DU PERIMETRE NATURA 2000 « VALLEE DE LA DORDOGNE QUERCYNOISE

En décembre 2019, la préfecture du Lot avait consulté la commune de Martel sur le projet de régularisation du périmètre du site Natura 2000 de la « Vallée de la Dordogne Quercynoise ». Il s'agissait de corriger administrativement l'écart de surface constaté entre le périmètre initial du site et celui validé par le comité de pilotage.

Cette consultation règlementaire s'est déroulée du 18 décembre 2019 au 18 février 2020.

Lors de sa séance en date du 21 janvier 2020, le conseil municipal de Martel avait émis un avis favorable à la proposition d'évolution du périmètre. Mais au dernier moment, l'ancien président de Cauvaldor avait fait volte-face et demandé un vote contre !

Ce dossier revient donc devant les élus pour une régularisation technique permettant notamment la contractualisation avec les agriculteurs.

Le conseil municipal donne son accord.

Notre commentaire : La vallée de la Dordogne est un patrimoine de biodiversité et un site naturel reconnu à l'échelle européenne. Il convient donc de le protéger contre toutes les formes de pollution, les projets destructeurs ou sa sur-exploitation touristique et d'engager toutes les actions de sauvegarde ainsi que la sensibilisation des habitants et des visiteurs.

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil municipal salue la mémoire de Jacques Colombel
- Michel Levet est élu au syndicat des eaux
- Après le report des travaux sur le PLUiH, nous avons demandé où en est l'aménagement de la zone d'activité de Martel afin d'être en capacité d'accueillir les entreprises qui désiraient s'installer sur la commune.

Le maire nous indique que le dossier a été soumis à la commission économique de Cauvaldor et déclaré prioritaire. Des accords ont été passés avec Agricube pour son extension. L'aménagement des ZA demande des fonds, les études sont en cours avec le lancement d'un schéma global au niveau de Cauvaldor et avec la contribution de l'ARAC et les secteurs où il y a des demandes.

- Terrain de Malepique : Madeleine Cayre demande où en est ce dossier. En effet le terrain a été acheté par Cauvaldor pour des projets liés au tourisme.

Réponse : Il n'y a pas de projet précis, mais des contacts existent avec un investisseur parisien possiblement intéressé mais pas dans un cadre touristique. A suivre ...

- Michel Levet indique qu'il a demandé que le câblage en fibre de la commune commence prioritairement par les secteurs où les débits sont les plus critiques (Louchapt, Murel etc.) pour terminer par le centre ville.